



Buralistes

Rubrique : actualités - Date : vendredi 22 décembre 2006

L'AFP, LE PARISIEN, LE FIGARO ECONOMIE et LES ECHOS signalent que **dans le cadre du nouveau « contrat d'avenir », les buralistes ont obtenu une hausse de leur rémunération sur le tabac**, la première depuis 1976.

L'AFP indique que leur rémunération sur la vente de cigarettes et de tabac à rouler, qui est actuellement de 6%, augmentera de 0,125 points chaque année entre 2008 et 2011 pour s'établir finalement à 6,5%, tandis que celle sur les cigares progressera d'un point dès 2008 pour atteindre 7%. L'agence qui note que ces augmentations de rémunérations représenteront 16 millions d'euros de revenus supplémentaires pour les 30 000 buralistes, précise que les buralistes continueront à percevoir une aide annuelle globale de 160 millions d'euros, en particulier les débitants frontaliers en difficulté ou ceux qui veulent cesser leur activité. D'après l'agence, une enveloppe fiscale de 12 millions d'euros par an est prévue en plus avec le crédit d'impôt adopté mardi au Sénat, pour inciter les débitants à se moderniser.

Sous le titre « Des étrennes pour les buralistes », LE FIGARO ECONOMIE souligne que cette augmentation de la rémunération représente en moyenne 6000 euros par buraliste. Pour René Le Pape, président de la Confédération des débitants de tabac, cette « manne » donne « une nouvelle visibilité » aux débitants touchés par la baisse de la consommation de tabac. Le journal qui estime que l'interdiction de fumer dans les lieux publics « compliquera leurs affaires », relève qu'ils doivent donc profiter de l'argent public pour accélérer leur mutation. D'après le quotidien, ils pourront héberger des services public de proximité mais aussi élargir la gamme de produits de grande consommation avec par exemple la vente de CD, de DVD ou la restauration rapide.

LE PARISIEN qui affirme que « Le Père Noël est déjà passé pour les buralistes », souligne qu'au total ce sont 16 millions d'euros supplémentaires par an « dont bénéficiera cette profession hautement inflammable et politiquement sensible ». Le quotidien qui revient sur les aides mises en place avec un revenu qui a déjà augmenté de 19% entre 2002 et 2005, questionne « fallait-il en rajouter ? ». Réponse de Richard Maillé, député UMP, et « défenseur de la profession » : « Tout ceci n'a rien d'électorale. Avec la hausse du prix du tabac, c'est l'ensemble du chiffre d'affaire des buralistes - presse, confiserie, timbres - qui a été fragilisé. Depuis 2002, certains ont perdu jusqu'à 40% de leur clientèle. A certains endroits la valeur des fonds de commerce a chuté de 20 à 40% ». Indiquant que selon la Confédération des débitants de tabac, les ventes de tabac ont chuté de 40% en volume et 2200 buralistes ont fermé leurs portes dont plus de la moitié dans les zones frontalières, le journal souligne que face à l'interdiction de fumer « la profession n'a pas dit son dernier mot » puisque René Le Pape, « très content de ce nouveau contrat d'avenir », prévient toutefois « Dès l'an prochain on va demander à rediscuter du décret antitabac ». **LES ECHOS observe qu'en menaçant d'intervenir dans la campagne électorale, les buralistes ont obtenu gain de cause** et que la Confédération des débitants s'est félicitée de la hausse de la rémunération sur le tabac. René Le Pape explique « Nous allons avoir les moyens de conduire un grand projet de mutation de notre commerce de proximité, au-delà des aléas du marché du tabac ». Le journal qui évoque les aides mises en place, rappelle que le premier contrat d'avenir de 2003 a permis que les revenus de la profession provenant du tabac augmentent de 19% entre 2002 et 2005, malgré une baisse de la consommation après l'augmentation du prix des cigarettes.